



Litige dans une copro sans syndic

Par **oisi**, le **18/11/2014** à **18:08**

bonjour

je suis propriétaire d'un appartement depuis 5 ans dans une copropriété sans syndic, car nous ne sommes que 2 et qu'il n'y a jamais eu de syndic dans cette copro.

je me suis aperçue dernièrement que j'avais été lésée sur un lot, en l'occurrence une partie commune que mon copropriétaire a délimité, bien avant que j'achète, et qui s'est octroyé les 3/4 de la surface.

afin de récupérer mon dû, j'ai fait appel à un conciliateur de justice, la conciliation est en cours et je m'aperçois aujourd'hui que mon voisin, qui fait un peu la sourde oreille, a mis son appartement en vente!

a-t-il le droit de faire ça alors qu'il y a un litige entre nous?

il est bien évident que si la conciliation ne donne rien je porterai ça devant les tribunaux
en vous remerciant pour vos réponses

bien cordialement